Courrier : une injustice flagrante

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Générations : aînés**

Band (Jahr): **38 (2008)**

Heft 12

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Une injustice flagrante

Les lettres de lectrices concernant les rentes de concubins, parues dans le numéro d'octobre, soulèvent un problème important et mettent en évidence une injustice flagrante.

Mariée depuis 52 ans, je ne connais pas les conditions particulières qui sont faites aux personnes vivant en concubinage et qui sont en activité ou à la retraite. Ce que je constate, c'est que de nombreux veufs/veuves qui vivent ensemble (ce que j'approuve tout à fait) ne passent plus devant l'officier d'état civil. Et ils savent bien pourquoi. Leurs deux rentes AVS simples, additionnées, dépassent d'un bon tiers la somme allouée à un couple de rentiers mariés.
Est-ce qu'en étant mariés on dépense moins que deux concubins? (...) Ayant touché l'AVS avant mon mari, je me souviens de la réponse de l'agence: «Effectivement, Madame, après avoir élevé quatre enfants, vous auriez droit à un bonus éducatif, mais pour cela il faudrait que vous soyez veuve ou divorcée...» Il y a vraiment certaines injustices qui font grimper les murs.

Lydie Renaud, Môtiers

Super, la Croatie!

De retour du voyage lecteurs en Croatie, je dois dire que ce fut un magnifique séjour, bien pensé pour les seniors. Le jeune accompagnateur était très sympathique, l'hôtel et les repas parfaits. Que les lecteurs qui font des remarques sur le prix des voyages *Générations* se souviennent de la parole d'un vieux banquier genevois: «Le bon marché est toujours trop cher!»

Gertrude Guénat, Genève

Chère assurance

Comme bon nombre de mes congénères, je souffre d'apnée du sommeil. J'ai consulté un docteur, spécialiste en pneumologie, qui m'a conseillé de louer une petite «turbine» (CPAP) qui assiste ma respiration pendant la nuit. Curieux de nature, j'ai fait le compte de ce qu'a coûté la location d'un tel appareil à mon assurance. De juin 2000 à octobre 2008, la location, ajoutée à la prestation de la Ligue pulmonaire vaudoise, a atteint un total de Fr. 19 396.–. Alors que l'appareil neuf coûte Fr. 2250.–. On ne peut pas dire que la LPV soit philanthrope. Qui contrôle le fonctionnement de cette institution qui a pour devise... Vivre c'est respirer?

Roger Cachin, Palézieux

Photo de famille

Vous avez publié dans votre numéro d'octobre, page 18, la photo de ma famille, prise lors des vendanges de 1947 à La Muraz Zupuis, sur la route de Savièse. Cette vigne existe encore à ce jour, mais l'environnement a bien changé.
Sur la photo figurent, de droite à gauche, mon oncle Gustave Léger, son fils Charly Léger, moi-même, âgée de 11 ans, ma tante Agnès Léger (avec le tonnelet), ma tante Innocente Léger, ma maman, Hélène Léger-Favre et ma sœur Louiselle Blaser-Léger. Manque mon père, Alfred Léger, qui était allé livrer la vendange chez Provins avec un char tracté par le mulet.

Thérèse Héritier-Léger, Savièse

PUBLICITÉ

MODE IN DER FABRIK – FACTORY STORE
TRICOT ALPINIT SUISSE

Heures d'ouverture du magasin:
mercredi – vendredi: 9–12 heures
14–17 heures
samedi matin: 9–12 heures

ALPINIT MODE GmbH
Alpinitstrasse 5B
5614 Sarmenstorf
E-mail: mode@alpinit.ch

PANTALONS – ALPINIT
En vente en 3 qualités
- Pure Laine vierge
- Polyester/Laine
- Polyester/Viscose/Soie

Commandez votre pantalon ALPINIT tout simplement par téléphone 056 667 24 94